PALIER 4 - SOUTIEN SPÉCIALISÉ

Les interventions intensives et personnalisées du niveau 4 sont déterminées en équipe pédagogique. Ces interventions sont consignées dans un plan d'appui à l'enseignement que l'élève ait un code ou non. À ce niveau, il est possible de consulter des ressources spécialisées du conseil scolaire et/ou des agences externes. Des tests supplémentaires peuvent être effectués par des professionnels.

Les interventions de niveau 4 ne se substituent pas à celles du niveau 1, 2 et 3, elles s'y ajoutent.

- Une équipe pédagogique peut être composée de: un ou des enseignants, un enseignant accompagnateur, un ou des membres de la direction, un aide pédagogique, un conseiller pédagogique ou un consultant du FrancoSud*, le parent et l'élève;
- Le protocole à suivre pour faire une demande de service est déterminé par le conseil scolaire;
- La prestation des services pourrait dépendre du niveau scolaire, de la condition physique/psychologique, de la complexité et de la sévérité de la condition, de l'implication parentale et de la vulnérabilité de l'élève.

Modification de l'environnement et/ou de la structure	• Exempter l'élève de certains cours pour lui permettre de travailler plus longuement sur les apprentissages essentiels en littératie ou en numératie. • Faire travailler l'élève dans un horaire différent de celui des autres élèves de son niveau. • Assurer un suivi fréquent afin de valider l'atteinte des objectifs personnalisés de l'élève. • Prodiguer un enseignement individualisé ou en sous-groupes homogènes restreints. • Offrir un accompagnement direct en tout temps (ou presque) : aide-pédagogique associée à l'élève • Permettre à l'élève de faire des apprentissages autonomes structurés dans un environnement pédagogique flexible • Faire appel à l'ergothérapeute pour l'aménagement physique adapté au besoin de l'élève. • Offrir une programmation alternative avec une portion orientée sur l'expérience de travail. • Augmenter la visibilité des structures dans les écoles (Ex. bandes de couleurs dans les escaliers). • Réduire la taille du groupe d'élèves; • Offrir des cours en ligne pour répondre à des besoins spécifiques d'un élève, même si les cours sont offerts à l'école. • Offrir des pauses sensorielles (dans une salle sensorielle ou non). • Augmenter la fréquence et la durée des interventions. • Offrir du temps de retrait **hors de la classe** pour éviter de renforcer le comportement non désiré en suivant la directive administrative 354. • Toutes mesures de restriction physique doivent être indiquées dans le PAE et doivent être appliquées selon la directive administrative 354 • Autre:_____
Adaptation de la programmation : *Lorsque l'on se réfère à des apprentissages académiques d'un niveau inférieur au niveauplacement.*	• Adapter les résultats attendus dans un programme d'étude, tout en travaillant les mêmes domaines que le reste du groupe. • Utiliser les mêmes thématiques du cours, mais ajuster le niveau de complexité d'une tâche au niveau de développement de l'élève. • Travailler des CCHP* d'autres niveaux scolaires. • Diminuer le niveau de lecture des travaux, des quiz ou des tests à un niveau scolaire inférieur à celui de la classe dans un cours de langue. • Suivre une matière dans une classe d'un niveau scolaire supérieur. • Permettre l'avancement dans une matière ou un domaine d'apprentissage pour lequel l'ensemble des résultats attendus pour l'année en cours ont été démontrés.
Modification de la programmation *Programme modifié:*	• La programmation peut être orientée vers des objectifs fonctionnels pour rendre l'élève autonome dans sa vie • Programmation hybride (l'élève a des cours réguliers et d'autres cours hors normes).

Lorsqu'on se réfère à des objectifs de préparation à la vie.	• Modifier les résultats d'apprentissage en simplifiant les habiletés dans certains domaines..	
Aides à l'évaluation *(ces mesures modifient les attentes du curriculum)*	• Réduire, simplifier l'évaluation régulière en ne gardant que ce que l'élève peut faire. • Soutenir l'élève dans l'interprétation des données (vocabulaire, tableaux, graphique, etc). • Sélectionner seulement des items adaptés au niveau d'habileté, lors d'une évaluation régulière. • Élaborer une grille d'évaluation personnalisée. • Créer un bulletin modifié pour rendre compte des apprentissages. • Permettre à l'élève d'utiliser un aide-mémoire ou un guide pour faire son évaluation (par exemple, des définitions de mots ou schémas de rappels des concepts à l'étude). Selon le contexte et le contenu de l'aide-mémoire, cette mesure peut modifier les attentes du curriculum. • Permettre les évaluations à livres ouverts. • Évaluer sous forme d'entrevues (l'enseignant guide la discussion pour essayer d'obtenir des preuves d'apprentissage). • Utiliser le portfolio des apprentissages pour une programmation modifiée ou un cours de la série connaissances et employabilité. • Exempter l'élève d'une évaluation provinciale • Autre:_____	
Autres services ou interventions*	• Faire une demande de service (intervention ou évaluation) en orthophonie, en psychologie, en ergothérapie, en basse vision, en physiothérapie, en comportement, en santé mentale, en audiologie ou autres services. • Offrir un programme de thérapie en santé mentale à l'élève. • Planifier la transition vers la vie adulte avec des consultants, la famille et l'école. • Utiliser certains autres programmes communautaires. • Obtenir, pour la famille, des services privés pour des thérapies ou de la rééducation. • Faire appel à un programme de transition vocationnel (ex. Transition Vocational Program à Mount Royal University ou OLDS.) **Voici une liste de programmes ou d'institutions qui peuvent intervenir au niveau 4:** • Autism Calgary • Children's Family Services • Program Outreach • Wood's Home • Processus d'intervention pour l'assiduité- voir Attendance Board • YMCA: YMCA Youth Engagement Program • COPE : Community Outreach of Pediatrics and Psychiatry in Education • Renfrew Educational Services • PDD- Persons with developmental disabilities • AISH- Assured Income for Severely Handicapped Application • Hôpitaux (Hôpital pour enfants; Foothills unité 26; South Health Campus) • Autres:_____	

*Consultants du FrancoSud:

- Il y a des consultants en inclusion: consultante en comportement, ergothérapeute, psychologue, physiothérapeute, orthophoniste, agent de liaison.
- Il y a d'autres consultants / intervenants: accompagnatrice culturelle Premières Nations, Métis et Inuit; conseillers pédagogiques; animatrice culturelle; enseignante hors campus.

*CCHP (Connaissances, Compréhension, habiletés, procédures) sont l'équivalent des RAS (Résultats d'apprentissage spécifiques) dans le nouveau curriculum